



COMMENT RESTER EN FRANCE APRES SES ETUDES : CHERCHER UN EMPLOI

COMMENT CHERCHER UN EMPLOI EN FRANCE ?

- 4 Etudiants européens
- 4 Etudiants non européens
- 4 Etudiants originaire de pays ayant signé des conventions

CONSEILS PRATIQUES POUR CHERCHER UN EMPLOI

- 5 Par votre stage de fin d'études
- 5 Par un accompagnement
- 6 Par vos réseaux sociaux professionnels

OU ET QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

- 7 Soit en France
- 7 Soit à l'étranger

QUELS SONT LES DOCUMENTS A FOURNIR ?

- 8 Documents relatifs à l'étudiant
- 8 Documents relatifs à l'employeur
- 8 La redevance OFII

INTRODUCTION :

À la fin de vos études et après l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur français, plusieurs possibilités s'offrent aux étrangers diplômés en France qui souhaitent y chercher un emploi à la fin de leurs études. En fonction de leur nationalité, une autorisation provisoire de séjour n'est pas toujours nécessaire.

COMMENT CHERCHER UN EMPLOI EN FRANCE ?

1. Etudiants européens

Les étudiants étrangers originaires d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de Suisse peuvent rester en France pour chercher un emploi après leurs études.

Ils peuvent y rester autant de temps qu'ils le souhaitent, et s'ils ont moins de 28 ans, ils ont aussi la possibilité de faire un volontariat international dans une administration ou une entreprise française à l'étranger.

2. Etudiants non européens

Pour rester en France après l'obtention de leur diplôme, les étudiants non européens doivent en principe avoir :

- une promesse d'embauche ou un contrat de travail **en adéquation avec les études suivies**.
- et une rémunération au moins égale à une fois et demie le salaire minimum légal (2 350 euros bruts par mois en 2019).

Sans promesse d'embauche, un diplômé étranger non européen peut demander une autorisation provisoire de séjour (APS) valable douze mois devenue aujourd'hui une **carte de séjour recherche d'emploi et création d'entreprise** et non renouvelable le temps de chercher un emploi en France.

Pour cela, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau master (obtenu dans l'année en cours en France ou dans les 4 ans si entre temps l'étranger était retourné à son pays d'origine) ou avoir un projet de création d'entreprise.

3. Etudiants originaires de pays ayant signé des conventions

Les étudiants originaires de pays ayant conclu des accords bilatéraux avec la France bénéficient de conditions particulières quant 'à la délivrance de l'APS (Sénégal, Gabon, Bénin, Tunisie, Ile Maurice, Cap Vert, Burkina Faso, Cameroun, Macédoine, Monténégro, Serbie, Liban, Inde).

Consultez le site du ministère de l'Intérieur ou contactez espace Campus France de votre pays d'origine pour avoir des informations précises sur votre situation.

CONSEILS PRATIQUES POUR CHERCHER UN EMPLOI

Avant de commencer votre recherche d'emploi, identifiez le type de poste que vous recherchez. **Préparez ensuite un CV ou utilisez un CV Builder proposé par 88jobs sur <https://88jobs.fr/cv-builder> et une lettre de motivation selon les attentes françaises.**

- **Faites de la veille sur les sites d'offres d'emploi**, comme 88jobs, Pole Emploi, ou encore l'APEC et créez des alertes mail en enregistrant vos critères de recherche. Ces sites répertorient les annonces d'emplois. N'hésitez pas à les consulter régulièrement.
- **Prenez le temps de mettre à jour votre CV et de l'adapter aux offres auxquelles vous postulez.**
- N'hésitez pas à envoyer des candidatures spontanées auprès d'entreprises qui vous intéressent pour vous faire connaître.
- **Soyez attentifs à votre e-réputation** et aux informations sur vous accessibles à tous. Les recruteurs utilisent de plus en plus les réseaux sociaux pour se faire une idée des candidats qu'ils s'apprêtent à rencontrer.
- **Allez à des salons de l'emploi comme 88jobsday ou autre salon de l'emploi pour y rencontrer des recruteurs.** CV et lettre de motivation à la main, vous y enchaînez plusieurs entretiens dans la journée. Comme vous aurez peu de temps pour convaincre, préparez bien vos arguments.

1. Par votre stage de fin d'études

Souvent obligatoire pour valider une formation, **le stage de fin d'études permet de se familiariser avec le monde professionnel** et de mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises au fil des années d'études. Si votre formation n'exige pas que vous effectuiez un stage, rien ne vous empêche d'en faire un : faire un stage est un bon moyen d'étoffer votre CV et de développer un réseau professionnel que vous pourrez mobiliser par la suite.

CONSEILS PRATIQUES POUR CHERCHER UN EMPLOI

2. Par un accompagnement

Cabinet RH tel que **88jobs**, associations d'anciens étudiants, bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), services de relations avec les entreprises, forum de recrutement... **de nombreux établissements proposent des services pour aider les diplômés à trouver un emploi.**

Les jeunes diplômés (à partir de bac+3) peuvent s'adresser à l'[APEC](#) (Association pour l'emploi des cadres).

Elle peut vous accompagner dans votre recherche d'emploi.

Sinon, rapprochez-vous de l'agence [Pôle Emploi](#) : elle accompagne tous les demandeurs d'emploi quel que soit leur niveau d'études.

3. Par vos réseaux sociaux professionnels

Faites savoir autour de vous que vous cherchez un emploi et informez-vous sur les entreprises qui recrutent dans votre secteur d'activité.

Les réseaux sociaux professionnels comme LinkedIn vous permettent de mettre en ligne votre CV, d'entretenir et de développer un réseau professionnel (anciens camarades, collègues, homologues...) et de répondre à des offres d'emploi.



Les [réseaux d'anciens élèves](#) comme [France Alumni](#), plateforme de référence des étudiants internationaux diplômés en France, sont des outils très efficaces pour trouver un emploi ou pour vous renseigner sur les entreprises qui vous intéressent.

OU ET QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

La demande d'une carte de séjour temporaire "salarié" se fait :

1. Soit en France, en préfecture, **avant l'expiration de votre titre de séjour**, qui elle même va saisir les services de la Main d'œuvre étranger (MOE) de la DIRECCTE (Ministère du Travail) pour avis, les délais moyens selon les préfectures en France dans les grandes villes sont entre 3 et 6 mois avant d'avoir une réponse.

2. Soit à l'étranger, si entre temps l'étudiant étranger a décidé de repartir à son pays d'origine et qu'il a pu trouver un emploi après la fin de son dernier titre de séjour, ce dernier peut solliciter un Visa travail uniquement par l'intermédiaire de son futur employeur en France qui sera en charge d'effectuer **une demande d'introduction de main d'œuvre étrangère** directement auprès des services de la MOE de la DIRECCTE du lieu du siège de l'entreprise, et les délais moyens sont entre 1 et 3 mois selon les départements.

Ce visa sera un VLS (visa long séjour de 12 mois) ou éventuellement d'une carte de 4 ans mention passeport talent selon la situation de l'emploi (entreprise innovante, haut salaire de près de 3.000€ brut mensuel en 2019, etc.)

Après avis favorable des services de la DIRECCTE, l'employeur est informé en même temps que les services de l'OFII, (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) seul compétent pour transmettre l'ordre d'ouverture de dossier VLS auprès des services consulaires Français près de votre adresse sur l'étranger.

BON À SAVOIR :

Selon les pays, chaque organisation reste indépendante quand à son mode de fonctionnement, comme par exemple la Chine qui a donné délégation à la société prestataire TLS Contact pour collecter les éléments et constituer les dossiers visa.

Renseignez-vous auprès des services de l'OFFI ou bien de votre ambassade ou consulat dont vous dépendez ou sur <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>.

QUELS SONT LES DOCUMENTS A FOURNIR ?

1. Documents relatifs à l'Etudiant :

Si vous venez d'obtenir votre diplôme de Licence 3 à Master 2, et que vous envisagez de rester en France et donc ne plus vouloir poursuivre vos études il vous faudra donc trouver une entreprise désireuse de vous recruter et ainsi déposer votre dossier en préfecture.

Vous devrez préparer et apporter les documents en **copie** et **originaux** suivants à la préfecture art. L. 313-10 1 du CESEDA :

- votre titre de séjour étudiant en cours de validité ou aps
- votre passeport
- votre acte de naissance
- 3 photos norme ISO
- votre curriculum vitae
- vos diplômes obtenus ainsi que ceux de l'année en cours
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

2. Documents relatifs à l'Employeur :

Lors de votre premier dépôt en préfecture, ou par complément auprès de la DIRECCTE qui peut se rapprocher de l'employeurs plusieurs mois après le dépôt afin de réclamer des compléments de documents ou des documents plus récents de - 3 mois, l'employeur désireuse de recruter l'étudiant étranger devra fournir dans tout les cas en règle générale :

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis)
- Statuts de la société ou de l'association
- Attestation de compte à jour URSSAF
- Une lettre explicative du présent recrutement
- 4 exemplaires du CERFA contrat de travail 15186*03 téléchargeable sur file:///Users/luxurybed/Downloads/cerfa_15186-03.pdf
- Attestation de dépôt d'offre d'emploi et les mises en relations et les résultats obtenus pour les postes dit sous tension, non nécessaire pour les dossiers de niveau Master mais vivement conseillé au cas par cas.

- Attestation de compte à jour Fiscal selon DIRECCTE
- Registre unique du personnel selon DIRECCTE

3. La redevance OFII :

Il faut rappeler qu'en cas d'avis favorable, l'employeur sera redevable d'une taxe OFII, de l'ordre de 55% du salaire versé et qu'il est interdit à tout employeur de se faire rembourser cette redevance forfaitaire. (L.5222-2 du Code du travail)

VOUS RECHERCHEZ UN
EMPLOI ?

Visitez notre site :
www.88jobs.fr
微信号 : www88jobs



VOUS RECHERCHEZ DES
CONSEILS ?

Visitez notre site :
www.conseilparis.com
Contactez nous sur Wechat :



ConseilParis.com remercie le site 88jobs.fr et campusfrance.org pour leurs contributions.